

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance **spéciale** des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue **mercredi le 18 août 2021**, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à **dix-neuf heures trente**.

À laquelle sont présents :

Messieurs
Frédéric Jean, Maire
Yves Laflamme
Jean-Guy St-Pierre
Jean-Yves Gosselin
Mesdames
Sandra Proulx
Huguette Blais

Absence motivée :
Chantal Blanchette

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

R-157-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par : Huguette Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'ouvrir cette séance spéciale du conseil, il est 19h30.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour suivant :

- 1 Ouverture de la séance spéciale
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Administration
 - 3.1 Amendement au règlement d'emprunt 277-2021
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE
LA MONTÉE DE MORIGEAU ET RÉPARATION DU
CHEMIN SAINT-FRANÇOIS EST ET OUEST
 - 3.2 Convention d'aide financière dans le cadre du VOLET
REDRESSEMENT du programme d'aide à la voirie
locale (PAVL)
- 4 Levée de la séance spéciale

R-158-2021

II EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

3 ADMINISTRATION

3.1 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 277-2021 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE DE MORIGEAU ET RÉPARATION DU CHEMIN SAINT-FRANÇOIS EST ET OUEST

ATTENDU QU'IL EST NÉCESSAIRE D'AMENDER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 277-2021 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE DE MORIGEAU ET RÉPARATION DU CHEMIN SAINT-FRANÇOIS EST ET OUEST

Les modifications sont les suivantes :

Le deuxième attendu que :

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire des travaux a été préparé par François Beaudoin, ing. et Frédérique Vallières, ing. en date du 26 novembre 2019 et révisé en date du 19 mars 2021, jointe à l'**Annexe A** du présent règlement, et que la dépense prévue est de 786 610 \$, taxes nettes, frais d'imprévus et autres frais compris;

Est remplacé par :

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire des travaux a été préparée par Benoit Brochu, stag. ing. et approuvée par François Beaudoin, ing., de la firme Tetra Tech QI Inc., en date du 26 novembre 2019 et révisée en date du 10 août 2021, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, et que la dépense prévue est de 786 610 \$, taxes nettes, frais d'imprévus et autres frais compris;

Objet

Le conseil décrète la réalisation des travaux de réfection de la montée de Morigeau et du chemin Saint-François Est et Ouest sur une longueur approximative de 5.25 KM, ces travaux étant plus amplement décrits dans le résumé de l'estimation préliminaire préparé par François Beaudoin, ing. et Frédérique Vallières, ing. en date du 26 novembre 2019 et révisé en date du 19 mars 2021, jointe à l'**Annexe A** du présent règlement.

Est remplacé par :

Le conseil décrète la réalisation des travaux de réfection de la montée de Morigeau et du chemin Saint-François Est et Ouest sur une longueur approximative de 5.25 KM, ces travaux étant plus amplement décrits dans le résumé de l'estimation préliminaire préparée par Benoit Brochu, stag. ing. et approuvée par François Beaudoin, ing. de la firme Tetra Tech QI Inc. en date du 26 novembre 2019 et révisé en

date du 10 août 2021, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Dépenses autorisées

Afin d'acquitter le coût de réalisation des travaux, y compris les frais d'imprévus et les frais connexes, le conseil autorise une dépense n'excédant pas 786 610 \$, comme il est plus amplement détaillé au résumé de l'estimation préliminaire joint à l'**Annexe A** du présent règlement.

Est remplacé par :

Aux fins d'acquitter le coût de réalisation des travaux, y compris les frais d'imprévus et les frais connexes, le conseil autorise une dépense n'excédant pas 786 610 \$, comme il est plus amplement détaillé au résumé de l'estimation détaillée du 10 août 2021 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Après analyse et discussion;

R-159-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par : Yves Laflamme

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les amendements au règlement numéro 277-2021 tels que proposés.

3.2 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET REDRESSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

La Municipalité a reçu la **Convention** ayant pour objet l'octroi, par le **Ministre**, d'une aide financière maximale de 337 271 \$ au **Bénéficiaire**, pour lui permettre de réaliser les interventions prévues au tableau de priorisation de son plan de sécurité ainsi que les interventions à effectuer sur son réseau routier local qui ont été retenues au plan triennal ou quinquennal de son plan d'intervention, acceptées par le **Ministre**, ayant servi à la détermination du montant de l'aide financière et identifiées au dossier no CTX49326, GCO 20210518-14.

Après analyse et discussion;

R-160-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par : Huguette Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter le contenu de la CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE pour l'octroi d'aide financière dans le cadre du VOLET REDRESSEMENT du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) proposé par le ministre des Transports. De mandater monsieur Frédéric Jean, Maire et monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier afin de signer la CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE pour un montant de 337 271.00\$ dans le cadre du

VOLET REDRESSEMENT du programme d'aide à la voirie
locale (PAVL), dossier no CTX49326, GCO 20210518-14.

4 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités ;

R-161-2021

IL EST PROPOSÉ par : Yves Laflamme
APPUYÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de lever la séance
spéciale du conseil. Il est présentement 19h41.

_____ Maire

_____ Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.